



Formation

DALO

—
Niveau - I

Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formation DALO - Niveau I

OBJECTIFS & COMPÉTENCES VISÉES

Permettre aux acteurs du secteur du logement d'avoir une meilleure connaissance de l'histoire et les enjeux de la loi DALO. Tout en explorant des questions précises concernant le DAHO à travers les études de cas.

- Identifier les personnes pouvant bénéficier du DALO
- Accompagner le demandeur dans la constitution de son recours amiable DALO
- Identifier les décisions illégales de la commission de médiation et les voies de contestations existantes
- Identifier les différentes étapes de la procédure DALO, être capable de l'expliquer, et orienter les personnes accompagnées en conséquence
- Connaître les voies de recours pour obtenir la mise en oeuvre d'une décision favorable
- Identifier les ressources d'information fiables et à jour concernant la loi DALO

FORMATION DE 10.00 HEURES
(2.00 JOURS - 5.00 HEURES PAR JOUR)

DATE : 09 et 10/03/2023

Inscription ouverte
jusqu'au **23/10/2023**
via le [formulaire en ligne](#)

FORMAT : Distanciel (visioconférence)

Nombre de participants
minimum : 8

Nombre de participants maximum : 16

PUBLIC CIBLE : Professionnels
ou bénévoles accompagnant
des personnes dans leurs
démarches vers un logement ou
une solution d'hébergement
pérenne

PRÉ-REQUIS : Aucun pré-requis

**ACCESSIBILITÉ ET COMPENSATION DU
HANDICAP :** contacter Céline Ménager,
la référente handicap, afin de voir
ensemble la manière dont nous
pouvons adapter notre prestation à vos
besoins (celinemanager@assodalo.org)

TARIFS

- Tarif adhérents de l'Association DALO : 460 € par participant
- Tarif non adhérents : 550€ par participant

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

- Histoire et sens de la loi DALO
 - Genèse de la loi DALO du 5 mars 2007
 - L'adoption de la loi DALO
 - Les grands principes de la loi DALO
- Contenu de la loi DALO
 - Les critères généraux à respecter pour faire un recours amiable
 - Les motifs de recours prévus par la loi DALO
 - La constitution du dossier CERFA DALO / DAHO
- L'examen des recours amiables par la Commission de médiation
 - Composition, statut et fonctionnement des commissions de médiation
 - Instruction des dossiers et délais de la procédure
 - Le contenu de la décision et pouvoir d'appréciation de la Comed
- La contestation d'une décision de rejet
 - Le recours gracieux
 - Le recours en excès de pouvoir
- La mise en oeuvre de la décision favorable
 - L'action du préfet pour reloger
 - Les obligations du demandeur dans l'attente d'une offre
 - Le refus de logement par un prioritaire DALO
- Les voies de recours pour obtenir la mise en oeuvre de la décision favorable
 - Le recours injonction
 - Le recours indemnitaire

ORGANISATION DE LA FORMATION

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires en visioconférence
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Travaux en sous-groupe et temps de restitution

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

- Questionnaire d'évaluation de la pratique des participants en amont de la formation
- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (Quizz)
- Mises en situation et cas pratiques
- Formulaire d'évaluation de la formation à chaud
- Cas pratique final
- Formulaire d'évaluation de la formation à froid (un mois plus tard)
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

PLANNING 2022

Formations

DALO - DAHO

Janvier	Février Formation DALO Niveau I Le 24 et 25 février 9h30 – 16h	Mars Formation DAHO Niveau I Le 11 mars 9h30 – 17h	Avril Formation DALO Niveau II Le 4 avril 9h30 – 17h
Mai Formation DAHO Niveau II Le 6 mai 9h30 – 17h	Juin Formation DALO Niveau I Le 16 et 17 juin 9h30 – 16h	Juillet Formation DAHO Niveau I Le 4 Juillet 9h30 – 17h	Aout
Septembre Formation DALO Niveau II Le 16 septembre 9h30 – 17h	Octobre Formation DAHO Niveau II Le 14 octobre 9h30 – 17h	Novembre	Décembre

Ces dates sont données à titre indicatif et pourront être modifiées. Elles n'engagent en rien l'Association DALO tant que le service Formation ne vous les aura pas confirmées.





Association DALO (Droit au logement opposable)

MVAC – 8 rue du Général Renault – 75011 Paris

formation@assodalo.org

SIRET n° 813 824 422 00030

Activité de formation déclarée sous le numéro 11755860875

<http://droitaulogementopposable.org>